

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DEROGATION MINEURE **DEMANDE N° 2026-45**



À la séance ordinaire qui se tiendra le 11 août 2026, à 19 h, au Parc des Mésanges, situé sur le boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage n° 437, à savoir :

DÉROGATION MINEURE N° 2026-45 : **10, rue Auguste-Brossoit**

La demande vise à permettre la construction d'un garage isolé d'une superficie de 22,3 mètres carrés sur un terrain de 464,5 mètres carrés, alors que le Règlement exige une superficie minimale de 2 500 mètres carrés et que la propriété est déjà munie d'un garage attenant.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, M^e Marie-Hélène Brunet, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : mhbrunet@ndip.org en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 11 août 2026.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 24 JUILLET 2026.

Marie-Hélène Brunet, notaire
Greffière